

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 22 Octobre 1847. No. 12.

### DISCOURS

#### DE L'HON. JUGE MONDELET.

Nous avons la satisfaction de pouvoir donner à nos lecteurs le discours que M. le juge Mondelet a adressé hier aux Grands Jurés. Nous remercions qui de droit pour copie de ce discours.

A la suite, viennent des réflexions que nous avons reçues bien à propos, et pour lesquelles nous remercions notre correspondant. Ces réflexions ne pourront manquer d'être lues attentivement par nos lecteurs, qui apprécieront facilement la vérité contenue dans le discours du juge Mondelet, et la justesse d'idées de la communication qui le suit :

Messieurs les Grands Jurés,

Les devoirs que vous êtes appelés à remplir, sont d'une haute importance, vis-à-vis de la société en général ; ils touchent de près, nombre de personnes individuellement, et qui plus que vous, a intérêt à ce qu'on leur donne une direction convenable, et que les résultats en soient avantageux. Votre position, votre caractère, et votre intelligence, vous signalent aux officiers sur lesquels la loi fait peser la responsabilité d'appeler à s'asseoir sur le banc des Grands Jurés, le nombre de citoyens requis, pour aider à l'administration de la justice criminelle. L'objet de la loi, et le but de nos procédés, sont apparents : le coupable doit être atteint et puni ; l'innocent que l'on a accusé sans cause, doit être mis en liberté, et rendu à la position qu'il occupait, avant qu'on l'en eût arraché. Mais, Messieurs, lorsque la loi a en son cours, la position du coupable et de l'innocent, est-elle bien propre à convaincre ceux qui réfléchissent, que tout est dans l'ordre ? La moralité publique et privée y a-t-elle beaucoup gagné ? La répétition de procès scandaleux, dans l'enceinte du palais de justice, a-t-elle quelque chose de bien édifiant pour la société ? Fait-on subir à l'accusé, aussi bien qu'à celui qui a été condamné, une épreuve dont la moralité et l'utilité puissent répondre même aux aspirations de la partie de la société, la moins rigide et la moins exigeante ? Et ce qu'il y a de pire, soumet-on à l'action d'un procédé bien propre à les purifier, ceux qui, après avoir été égarés dans notre misérable prison, ont été acquittés par le juré ? Un pareil état de choses ne peut que profondément affliger ceux qui ont le malheur d'en être les témoins. Les sessions se succèdent régulièrement, traînant avec elles la routine ordinaire des affaires ; les actes d'accusation, les procès, les convictions et les condamnations, ainsi que les punitions plus ou moins sévères s'ensuivent, et quel en est, après tout, le résultat ? Le résultat, Messieurs, c'est la répétition des mêmes scènes, le retour réitéré des mêmes délinquants. — Et l'apparition d'autres individus dont on trace la culpabilité à la principale, et assurément, la première cause des crimes sans nombre qui augmentent d'une manière alarmante. — Il suffit de l'examen la plus superficielle, pour se convaincre que c'est à l'intempérance, que l'on doit attribuer l'apparition devant cette cour, depuis nombre d'années, des sept huitièmes des êtres infortunés qui sont ainsi arrachés à la société. L'intempérance est cause et effet ; de là, le devoir pour chacun de nous, de nous enquerir des causes de ces effets désastreux ; et de nous mettre en garde contre les suites de ce vice, lorsqu'il agit comme cause.

Il n'y a pas longtemps que l'on rappelait aux Grands Jurés, combien devenait nécessaire la réforme que les circonstances rendent plus urgente que jamais. On leur disait, s'il convient de le répéter, que le mal vient du grand nombre de maisons en cette ville, où les gens peuvent se livrer à leur penchant pour l'usage des boissons enivrantes. Les auberges abondent, et il y a un nombre effrayant de maisons d'un ordre inférieur, dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une description, où l'on verrait de la boisson. — Est-il nécessaire de vous dire que le mal résultant d'un pareil état de choses, est incalculable ? L'est-il de vous observer que les conséquences et les suites en peuvent être des plus funestes ? Il n'y avait, tout le monde le sait, aucune exagération dans l'assertion faite ici ; il y a douze mois, que c'est à ces antres d'immoralité, d'orgies et de débauches, qu'il faut rapporter ces émeutes nocturnes, ces tumultes et ces scènes effrayantes qui se reproduisent de temps à autres. Dans ces repaires de désordres, l'on offre au roué, comme au novice et à l'imprudent, toutes espèces de tentations. C'est là, Messieurs, que nombre de gens, un trop grand nombre, malheureusement, ont fait le premier pas dans leur carrière de vices et de folies, et que de ce point de départ ils se sont progressivement acheminés vers leur perte : devenant sourds à leur propre intérêt, et étouffant en eux-mêmes, tout sentiment d'honneur, ils donnent, tête baissée, dans le gouffre. C'est dans ces lieux ordinaires, que vont se perdre le fruit d'un travail soutenu, et ce qui était destiné et nécessaire au soutien d'une épouse, d'une mère vertueuse et économe, et de pauvres enfants.

L'intempérance, Messieurs, fait, partout, d'affreux ravages. Le zèle et l'habileté, aussi bien que le courage inébranlable des apôtres et des amis de la tempérance, dont les efforts sont au-dessus de tout éloge, ont, assurément, beaucoup fait pour extirper une partie du mal ; l'on a accompli des choses étonnantes, maintes mères et des milliers d'enfants, naguères abandonnés, sont là, pour l'attester. Mais plût à Dieu, que l'on n'eût pas à envisager la partie rembrunie du tableau riant qu'il est bien naturel aux Philantropes de dérouler aux yeux de ceux qui marchent sur leur traces, afin de les encourager à poursuivre la route dans laquelle ils s'avancent avec tant d'énergie ! Malheureusement, le mal s'accroît à un degré qui effraie, et nous n'avons encore que le prélude des calamités qui fondront inévitablement sur nous, si on ne l'arrête pas. La vérité doit être dite, on la doit proclamer sans crainte aucune. OÙ git la faute, à qui en doit-on demander compte ? C'est à ceux là, à réfléchir sérieusement, sur l'état dangereux de la société. Avec un accroissement de population, peu surabondant, à la vérité, que des circonstances connues de nous

tous ont imposée à cette ville, et le grand nombre d'auberges honteuses où l'on vend, par petites quantités, des boissons enivrantes, le danger est décuplé. Si, à ces considérations, nous ajoutons le fait qu'entre ces maisons d'entretien public, il existe des lieux sans nombre, de plus bas étage, où l'émigré errant, le voyageur sans défiance, la femme dénuée de tout secours, sont attirés, entraînés et plongés dans cette turpitude morale et cet état d'abjection d'où il est si rare qu'ils viennent à ressouffrir, nous cesserons de nous étonner que le crime augmente, mais nous ne nous en élèverons qu'avec plus d'énergie, contre de telles iniquités.

L'éducation qui se répand, et qui fait déjà ressentir les bienfaits qui en sont inséparables, sera, comme par le passé, un puissant auxiliaire à la cause de la Tempérance : sœurs jumelles et marchant d'un pas égal, elles grandiront ou périront ensemble. Mais, Messieurs, quelque grande que soit l'influence bienfaisante d'une éducation, les efforts les mieux intentionnés et les plus judicieux seront éventuellement nullifiés, si l'on ne détruit pas de suite le mal dans sa racine.

Il est grandement temps que l'on fasse connaître aux autorités, d'une manière calme, digne, mais énergique, l'opinion de cette question vitale ; en effet, que peut accomplir de véritablement utile et durable, un peuple chez qui la tempérance ne règne pas ? Des philanthropes dont l'énergie et la persévérance ne cèdent qu'à l'élévation, à la pureté des motifs qui les font agir, s'occupent de fonder des maisons d'industrie, des asiles pour les jeunes délinquants, des prisons et des pénitenciers bien réglés, où la réclusion tempérée par des instructions morales, devienne en même temps, utile à la société ; l'abolition de la peine de mort, et la substitution, en tous cas, des influences morales aux châtimens corporels, fixant l'attention de ces hommes amis de leurs semblables, et déjà, des considérations, ressortant de ces sujets, ont été soumises aux Grands Jurés qui n'ont pas manqué de répondre à cet appel ; mais que peut-on faire, avec efficacité, si on laisse subsister un mal qui est la cause principale de l'intempérance ? Il n'y a, Messieurs, qu'un seul moyen de faire face au mal : il ne devrait être permis à aucun aubergiste, de vendre des boissons enivrantes. Il faut des auberges et des maisons publiques pour la réception et le logement des voyageurs et autres ; mais de ce qu'on doit donner à manger aux gens, s'ensuit-il qu'on doive leur verser à boire, un poison mortel ? Que les autorités voient à cela : le mal est sérieux, il est évident qu'il faut agir, sans plus tarder ; la responsabilité qu'encourraient ceux à qui il appartient de mettre la main à l'œuvre, serait terrible, s'ils le faisaient avec faiblesse et indécision. Que personne ne recule et ne refuse de faire ce qui doit être fait, sous le misérable prétexte, que les gens sages sont tempérants, et que de l'abolition des licences, résultera la diminution du revenu public ! Comparativement, il est d'une importance éminemment la société toute entière, c'est que l'on voie régner l'ordre, la moralité, l'obéissance aux lois, et par conséquent, qu'il y ait une coopération universelle à faire fonctionner un bon gouvernement : ce résultat intéressant, également, les gouvernants et les gouvernés.

Quant à la question pratique de savoir si la tempérance totale régnant universellement, et que pour y parvenir, l'on n'accordât plus, à l'avenir, aucune licence aux aubergistes, pour vendre des liqueurs fortes), le revenu public en sera-t-il notablement affecté, il est évident que, si, d'un côté, l'on recevait moins, de l'autre on dépenserait beaucoup moins, pour effectuer par des poursuites, des corrections et des châtimens, ce qu'on accomplirait si facilement et si promptement, au moyen de la tempérance et de la moralité qu'elle produit. Opposerait-on de plus, que le refus d'accorder des licences, ferait un tort terrible à des centaines d'individus, il est facile de répondre que la perte ne serait d'aucune conséquence, puisqu'au lieu de continuer à verser à boire des boissons qui sont pour le peuple, un véritable poison, ils mettraient leur énergie et leur savoir faire, à de meilleurs moyens d'industrie, et se feraient en peu de temps, si toutefois, ils avaient souffert. Mais, après tout, dissérent-ils en souffrir, leur perte pourra-t-elle, devra-t-elle entrer en comparaison, avec l'avantage qui adviendra à la société en général, et à chaque individu par conséquent, de la mise à exécution, de la mesure proposée ?

Pour être nouvelles, les suggestions qui précèdent, n'en méritent peut-être pas moins, de votre part, une attention sérieuse et éclairée. Quelque soit la conclusion à laquelle vous arriviez en cette question vitale, prononcez-vous, Messieurs ; vous représentez le district, il est de votre devoir, et c'est votre droit, de faire entendre votre voix. Le mal n'est pas propre qu'à votre ville, les campagnes en sont plus ou moins atteintes. Il menace de s'étendre et de s'aclimater partout ; et s'il n'est rien fait pour l'arrêter, l'arracher même, la cause sacrée de l'éducation, celle qui intéresse profondément le pays entier, en souffrira : l'immoralité se répandra de plus en plus ; le désordre prévaudra, les lois seront un objet de dérision, les influences bienveillantes deviendront illusoire ; de là, la force brutale, et la nécessité des prisons et des pénitenciers comme moyens impuissants de privation, et par contrecoup, le peuple s'enfonçant de plus en plus, dans la fange.

Le serment que vous avez prêté, est si imposant, et la phraseologie en est si remarquable, vos obligations et la responsabilité qui s'y rattache, sont si clairement définies et tracées, qu'il est inutile de vous en entretenir au long. Les exigences de l'engagement solennel que vous avez pris, qui sont parfaitement d'accord avec tous les principes de la vérité, de la justice, de la bienveillance et du bon sens, vous indiqueront toujours, la seule route que vous avez à suivre, et le seul mode que vous ayez à employer dans l'accomplissement de ce que les affaires du public demandent de vous, durant la session. Vous devez voir d'un esprit impartial et attentif, tous les hommes, quelque soit leur origine, leur position, leur religion, leur politique ou leur couleur ; la seule distinction permise, est entre le coupable et l'innocent. Si d'un côté, vous ne devez accuser personne par envie, par haine ou par malice ; de l'autre, vous ne devez laisser échapper personne,

ni le soustraire à la formalité d'un procès, quelque soit son rang élevé ou non, puissant ou faible, savant ou illettré, riche ou pauvre, si les preuves qui vous sont soumises, vous justifient de rapporter vrai, l'acte d'accusation.

La présente session sera laborieuse. L'attention suivie et soutenue que vous ne manquerez pas d'apporter aux affaires qui vous seront soumises, et l'aide que vous recevrez en toute occasion convenable, de la part de la cour et du greffier de la paix, si toutefois, vous en avez besoin, vous faciliteront beaucoup dans l'accomplissement de vos devoirs importants ; et lorsque vous aurez rempli votre tâche, il sera bien satisfaisant pour vous mêmes et le pays de réfléchir que d'aussi graves intérêts aient été confiés à des hommes intelligents, consciencieux et capables.

### CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Vous publierez probablement demain dans son entier, le discours de l'honorable Juge Mondelet tel que prononcé à l'ouverture de la Session de Quartier ce matin. Permettez-moi sur ce occasion quelques réflexions. Cette adresse, comme toutes ses aînées, se fait remarquer par la hauteur des pensées et par la pureté de la direction, mais quelque appréciés qu'aient été les discours de l'honorable Juge jusqu'à ce moment, nous osons prédire que ce dernier est de nature à avoir un retentissement bien plus grand que les autres. La dernière partie surtout, est destinée non-seulement à être commentée et applaudie par toute la presse ; mais chacune de ses paroles trouvera autant d'échos qu'il y a de cœurs amis de leur pays, qu'il y a d'hommes bien pensant en Canada. L'honorable Juge a frappé un coup contre les auberges, qui, peut-être le premier, parti de si haut, n'en sera ni moins terrible, ni moins mortel.

Suivant-nous, les apôtres de la Tempérance ont oublié, jusqu'à ce jour, une chose bien importante dans les efforts qu'ils ont faits pour détruire le vice hideux de l'ivrognerie, et arrêter les maux incalculables qu'il entraîne à sa suite : ils n'ont pas assez parlé, ils n'ont pas assez tonné contre les auberges : ils n'ont pas assez fait pour donner au peuple Canadien l'horreur qu'il doit avoir pour ces maisons déstabilées, ces vices portes d'enfer, où vont s'enlourdir tous les jours, les ressources, le bonheur et la vie de tant de familles. On n'a pas assez dit au peuple Canadien, combien est vil, méprisable et digne de l'exécration publique, l'aubergiste qui (comme un si grand nombre) pour un misérable profit, donne à son semblable, un breuvage avec lequel il sait qu'il va détruire sa raison, le plus beau don que Dieu ait fait à l'homme. On n'a pas assez dit au peuple combien est détestable l'aubergiste qui tend la main pour recevoir l'argent après lequel la femme et les enfants de son voisin attendent pour avoir une bouchée de pain et pour réchauffer leurs membres tremblants, au milieu de nos hivers si rigoureux. Il y a sans doute quelques aubergistes respectables ; mais nous sommes forcés de le dire, c'est le petit nombre : — La plupart sont des hommes sans âme et sans cœur, qui ne pensent qu'à l'argent qu'ils reçoivent, et qui ne font aucune attention aux torrents de larmes qu'ils font couler autour d'eux — ils ferment les yeux pour ne pas voir les misères hideuses, les souffrances de tous genres ; la faim, la misère, le froid qu'endurent journellement tant de familles qui ne sont réduites à cette extrémité que parce que l'auberge arrache à leur père le prix de son travail.

Il y a longtemps que tous le pensent et le voient. Il est temps qu'on le proclame tout haut et partout : « Les auberges sont une des hontes, une des grandes plaies de ce pays ; mais c'est une de ces plaies qui vont disparaître, nous en avons l'espérance. Que les aubergistes le sachent bien : la guerre qui vient de commencer contre eux et dont l'honorable Juge Mondelet vient de déployer l'étendard est une guerre à mort. Les amis de l'ordre, de la paix, de la décence publique, les amis du pays, en un mot, sont décidés à ne mettre bas les armes que lorsqu'ils auront remporté une victoire complète, et qu'ils auront délivré le pays de cette peste publique.

Que les amis et les apôtres de la tempérance soient pleins de confiance dans l'avenir. Mais pour cela, il faut que tous les hommes respectables de chaque localité s'organisent ; que chaque curé, chaque représentant, chaque notaire, chaque magistrat, chaque membre de la société de Tempérance unissent leurs efforts à ceux de leurs voisins pour faire tomber par tous les moyens légitimes les auberges et les faire disparaître. Et bientôt on n'en parlera plus que comme une de ces grandes calamités dont on bénit la Providence de nous avoir délivrés. — Répétons sur tous les tons, proclamons sur tous les points du pays ces paroles si vraies et si sensées de l'honorable Juge Mondelet : « Il ne devrait être permis à aucun aubergiste de vendre des boissons fortes : il faut des auberges et des maisons publiques sans doute pour recevoir les voyageurs ; mais de ce qu'on doit donner à manger aux gens, s'ensuit-il qu'il faille leur donner à boire un poison mortel ? »

Est-ce que nous ne pourrions pas faire dans ce pays, ce que nos voisins de l'Etat du Maine font avec tant de succès depuis plusieurs années ! Il y a déjà trois ans qu'on ne délivre pas une seule licence pour vendre des boissons fortes dans cet Etat ; et quel qu'un qui a voulu entreprendre ce règlement, il y a peu de temps, à Boston, a été condamné sans miséricorde à payer mille piastres d'amende ! Aussi, il faut voir comme tout prospère d'une manière admirable dans ce pays. Burlington qui était une des villes les plus démoralisées des Etats-Unis, il n'y a que quelques années, n'est plus reconnaissable depuis qu'on a cessé de donner des licences pour vendre à boire des liqueurs enivrantes : — L'ordre, la décence, l'industrie, la prospérité individuelle et générale ont été, dans cette ville, le résultat immédiat de la généreuse résolution que les magistrats ont prise de ne plus délivrer de licence.

Et, qu'on ne nous parle pas de sommes considérables que la vente des licences jettent dans les coffres publics ! Comment un Gouvernement peut-il ainsi spéculer sur le vice et la démoralisation du peuple ? Comment des magistrats, des

hommes qui se disent civilisés et chrétiens peuvent-ils courir et infecter tous les ans leur pays d'auberges, lorsque mille faits journaliers sont là pour nous démontrer que les neuf-dixièmes de ces maisons ne sont que des écoles de vices ! — Une maison dans chaque localité où il se vendrait des boissons fortes pour les besoins les plus urgents, serait plus que suffisante pour le moment. Et même le temps n'est pas éloigné où notre bon peuple Canadien, éclairé sur ses vrais intérêts, ne voudra plus en souffrir une seule dans son sein.

Traversez à Longueuil dans un beau jour de dimanche, et dites-nous s'il est possible de rien voir de plus dégoûtant et de plus hideux que le grand nombre de personnes qui sortent ivres des auberges et chevauchent par les chemins, une partie de l'après-midi. Et nous pourrions en dire autant des autres villages voisins de Montréal, vers lesquels la population des villes se dérange ordinairement pour respirer un moment le bon air de la campagne. — Est-ce qu'il n'y a pas de magistrats dans ces diverses localités ? Et s'il y en a, pourquoi donc ne sévissent-ils pas avec plus de sévérité contre les aubergistes premiers et uniques auteurs de ces désordres ! Dans un de ces villages qui n'est qu'à un pas de la ville, il n'y a pas moins, nous assure-t-on de 15 à 16 auberges qui répandent l'infection de l'ivrognerie autour d'elles. Peut-être là comme ailleurs a-t-on peur des aubergistes — car aujourd'hui, plus que jamais, nombre d'aubergistes sont au-dessus des lois, ils les bravent publiquement, il les étudent et, si un magistrat intègre au milieu d'eux veut remplir son devoir et faire régner l'ordre et la paix, aussitôt, il est assuré d'en être persécuté le mille manières. Voilà que dans le charmant village de Terrebonne un habitant propriétaire de deux belles terres se lasse dernièrement de les cultiver ; il trouve plus doux d'être assis au comptoir d'une taverne pour verser à boire aux passants et aux ivrognes du canton. Il se présente aux magistrats pour avoir une licence : ceux-ci la lui refusent, comme de raison, sous le bon prétexte qu'il y a déjà deux bonnes auberges dans les environs. Avec une grande et belle maison de pension, notre homme, s'embarassant peu du refus, vend sans licence — traduit bientôt devant la cour, il est condamné à payer l'amende. Va-t-il se dérouter ? Non ; il accourt en ville, se fait dresser une requête, la fait signer par nous ne savons qui se présente chez le gouverneur et obtient une licence qu'il faisait lire à la porte de l'église il n'y a pas quinze jours.

Nous rapportons ce fait, parce que, malheureusement, il n'est pas isolé, et que nous savons qu'il se répète dans mille endroits. Nous publions ce fait parce qu'il est temps et grandement temps que nos autorités, notre digne Gouverneur à la tête, sachent le mal qu'ils font au peuple, sans s'en douter, en donnant ainsi à tout venu des licences d'auberges. Ah ! de grâce qu'on ne parle pas des bénéfices que les auberges rapportent au trésor public. Mais qu'on regarde un peu plus aux effrayantes calamités dont elles sont la source journalière. Il n'y a que quelques semaines un jeune Canadien d'une de nos premières familles va se promener à Longueuil, il rentre dans une auberge, s'y enivre et n'en sort que pour servir une partie du jour dans les rues, de jouer aux enfants. Revenu chez lui le soir sous l'influence du *delirium tremens* il meurt subitement. Aubergistes, voilà votre ouvrage.

Quelques jours plus tard, dans le même endroit, un pauvre journalier se rend à son ouvrage ; mais il ne peut passer l'auberge sans y laisser une partie du prix de sa journée ; à moitié ivre lorsqu'il en sort, il cuble ou brave la terrible puissance de la poudre. Il va sans prudence, dans une carrière de pierres faire partir une mine qu'il avait chargée et tombe raide mort, le crâne brisé par une barre de fer ! Magistrats, allez demander à sa jeune veuve et à ses petits enfants, qui sont là sans secours, sans pain, sans feu, sans soulagement à l'approche de l'hiver, à quoi servent les auberges ! Il n'y a pas dix jours dans la même paroisse une pauvre femme venait en pleurant apporter à un magistrat 13½ piastres d'amendes que son mari avait encourues pour avoir bu dans une auberge, s'y être enivré et avoir troublé la paix publique !

Après de pareils faits qui se répètent tous les ans, sur tous les points du pays, encore une fois, comment des hommes ont-ils le triste courage de nous parler de revenus, de bénéfices publics provenant des auberges ! — S'il y a un bénéfice, c'est le bénéfice du sang et des larmes ; c'est le bénéfice de la désolation et de la mort ; c'est plus que tout cela, c'est le bénéfice de la malédiction et de l'enfer.

Ah ! si le magistrat, au moment qu'il signe une licence pouvait voir tous les désordres et les crimes dont cette auberge va être le hideux théâtre pendant l'année ! S'il pouvait voir tous ces époux sans cœur, ces pères sans entrailles qui vont y porter le pain de leur famille ; s'il pouvait voir la multitude d'enfants dénutrés qui vont y jouer et y perdre dans l'orgie et la débauche l'argent que souvent ils ont volé à leurs parents ! Ou si le magistrat pouvait voir tous ces choses, sans être tremblant ou plutôt il briserait sa plume, et ne voudrait pas, pour tous les biens de la terre, mettre son nom au bas d'une licence d'auberge.

Une licence d'auberge ! Savez-vous ce que cela veut généralement dire ? Ça veut dire licence du vice, de la prostitution de l'ivrognerie, de la démoralisation, de la perte de tout sentiment honorable et chrétien.

Les aubergistes souffriront du dommage, dites-vous, si on leur refuse à l'avenir des licences ! Mais, en vérité, est-ce qu'il ne serait pas bien temps que ces gens là souffrissent à leur tour ? Il y a assez longtemps qu'ils font souffrir les autres. — Il y a assez longtemps qu'ils tiennent enchaînés à leur sale comptoir le pauvre ivrogne, qui voudrait bien se corriger, mais qui ne le pourra jamais, tant qu'il aura pour voisin une auberge. — Ah ! il y a assez longtemps que les aubergistes se repaissent des larmes et des souffrances de mille pauvres familles ; il est juste qu'ils connaissent un peu aussi la souffrance et la misère.

Ne sont-ce pas les aubergistes qui enlèvent tous les jours encore une partie des argents nécessaires pour soutenir les écoles. Et puisqu'ils contribuent plus que toute autre cause à paralyser les efforts que les amis de l'éducation font partout, puisqu'ils travaillent à tenir une partie du peuple dans l'ignorance en lui ôtant le moyen de se faire instruire, n'est-il pas juste qu'ils souffrent un peu pour ces choses et pour mille autres sur lesquelles nous pourrions peut-être dire encore un mot plus tard.



Mais si les anbergistes souffrent, c'est qu'ils le veulent bien. Qu'ils suivent le conseil que l'honorable Juge Mondelet leur donne ; qu'ils prennent un bon métier, et ils seront à l'abri de la misère. Qu'ils gagnent, comme le reste des hommes, leur pain à la sueur de leur front—ils deviendront bientôt des citoyens utiles—tandis qu'une grande partie d'entre eux ne forme aujourd'hui qu'une troupe de paresseux, souvent d'ivrognes dont l'unique pensée est de spéculer sur l'immoralité publique pour vivre.

Nous disions dernièrement à un anbergiste : " Il y a des honnêtes gens parmi les anbergistes—et ceux là ne vendent jamais aux ivrognes ; pour quoi ne faites-vous pas comme eux ! " ce brave homme nous répondit naïvement : " Ah si je ne vendais qu'au gens comme il faut, je ne pourrais pas vivre ! " Et voilà le grand mot ( nous ne disons pas de tous ), mais de la plus grande partie des anbergistes. " Nous ne pourrions pas vivre si nous ne vendions pas aux ivrognes. " C'est à dire, nous ne pourrions pas vivre si nous n'arrachions pas à cet homme l'argent dont il a besoin pour acheter du pain, des habits, pour sa femme et ses enfants—nous ne pourrions pas vivre si nous n'aidions pas à se perdre, à se ruiner, à se dégrader au-dessous de la brute tous ces ivrognes qui nous soutiennent.

Encore une fois que tous les amis des bonnes mœurs, tous les amis de l'éducation, tous les amis du pays se donnent la main, pour diminuer autant que possible le nombre des auberges—ces maisons sont comme des sensuels qui sucent la graisse du peuple, l'affaiblissent et le ruinent—elles sont comme des vipères qui le piquent constamment et font circuler le poison de tous les vices dans ses veines.—Que le clergé partout donne la main aux magistrats—et que les magistrats prêtent leur influence au clergé, et nous n'avons aucun doute de voir bientôt disparaître le mal que l'honorable juge Mondelet a signalé avec tant de force et d'à-propos comme principale cause de l'affreuse démoralisation dont nous sommes tous les jours les témoins, et dont nous serons bientôt les victimes si on n'en arrête pas promptement les progrès.

Les voyageurs, d'ailleurs n'en seront que mieux sur la route : car diminuer les auberges, c'est assurer au petit nombre de celles qui resteront les moyens de se pourvoir mieux que par le passé, de tout ce qui est nécessaire pour bien recevoir leur monde.—On aura soin partout de n'encourager que les aubergistes respectables—(car encore une fois, nous en connaissons plusieurs qui le sont véritablement) ce sera encore un moyen bien court et bien prompt de se débarrasser des autres.—D'ailleurs nous nous proposons de revenir sur ce sujet, que nous regardons comme de la plus haute importance.

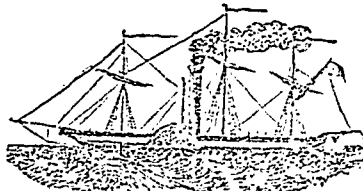
UN DU PEUPLE.

Montréal, 21 octobre 1847.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 22 OCTOBRE 1847.



ARRIVE'E DE LA MALLE ANGLAISE.

Le steamer anglais et le steamer français sont arrivés le premier à Boston et le second à New-York.

Comme les matières pour notre feuille étaient à peu près toutes composées, lorsque nous avons reçu nos journaux, nous ne pouvions donner que une partie des nouvelles. De plus, ces nouvelles ne seront que politiques ; car nos journaux religieux nous arrivent trop tard.

Comme on pourra le voir par notre Bulletin Commercial la fleur et le blé avaient subi une baisse assez considérable, et les faillites continuaient comme précédemment.

En Italie, les affaires ne s'amélioraient pas. Le mouvement ne se ralentissait nulle part ; seulement les gouvernements commençaient à montrer un peu plus d'énergie dans l'Italie centrale, où le peuple a abdiqué toutes ses divisions pour ne penser qu'à la grande affaire de l'indépendance.

L'Italie Septentrionale, se montre ainsi que la partie du Sud bien portée à se faire justice elle-même. En Sicile et dans les Calabres, l'insurrection continuait à faire de grands progrès. Quant à l'affaire de Ferrare, elle paraît devoir s'arranger amicalement, au moyen d'une convention entre le gouvernement pontificale et celui de Vienne. A Lucques, le duc a mis, en les mains du Conseil d'Etat, le soin de gouverner et la régence, et lui donne le pouvoir de faire dans le sens réformateur ce qui sera nécessaire, sans porter atteinte à ses droits de souverain.

En Angleterre, la crise commerciale continue comme aux dernières dates, et la sympathie en faveur du Pape va toujours en croissant. Un catholique vient d'être nommé gouverneur de Malte, tandis que l'on dit que Mgr. Wiseman est chargé par la Cour de Rome de préparer les voies à un rapprochement entre les deux gouvernements. L'état de l'Irlande ne s'améliore nullement, et l'on craint fort pour l'hiver le retour du fléau de l'an dernier. Lord Minto était, dit-on, en marche pour Rome.

En France, M. Guizot est nommé premier ministre en remplacement du duc de Dalmatie, nommé maréchal-général. Le duc d'Aumale, nouveau gouverneur de l'Algérie, a dû quitter la France pour son gouvernement le 2 du courant. Sa nomination est vue d'un mauvais oeil. Le gouver-

nement ne se prononce pas davantage relativement, aux affaires d'Italie.

En Suisse, on s'organise de part et d'autre et l'on se prépare à la guerre civile. Le sanderbund ne veut pas chasser les Jésuites ni dissoudre la ligue, et les douze autres cantons persistent à vouloir le contraire. On conçoit combien sombre est l'avenir de ce malheureux pays.

En Espagne, les choses vont comme précédemment, ou plutôt ne vont nullement. On craint fort une guerre civile ; il y aurait trois drapeaux, celui de la Reine, celui de Montemolin et celui d'Espartéro. Pour le Portugal, c'est à n'y rien comprendre.

En Autriche, tout ne paraît pas devoir être tranquille. Dans le cœur de l'empire, à Vienne, il se forme un parti en faveur du Souverain-Pontife, en sorte que si l'Autriche attaque ses voisins d'Italie ou de Suisse, elle se verra tourmenté par quelque crise intestine. D'ailleurs, la liberté de la presse est une mesure que l'on demande dans plusieurs parties importantes de l'empire.

En Bavière, les chambres devaient se réunir sous peu de temps ; l'anxiété était grande.

La Grèce vient de perdre son premier ministre, le fameux Coletti, qui est décédé le 12 septembre. Cet homme d'état était parvenu à faire disparaître les divisions et à donner de l'appui au gouvernement ; mais on craint fort que, dans l'état actuel des choses les rivalités et les dissensions ne se réveillent à cette occasion.

En Chine, l'exaspération contre les Anglais ne faisait qu'augmenter ; on pensait qu'il faudrait de nouveau user de mesures de rigueur, et s'emparer de quelques places fortes.

En Algérie enfin, on représente Abd-el-Kader comme à peu près battu par l'Empereur du Maroc. L'Emir serait actuellement sur la route du désert. Que signifient alors les 10000 hommes de troupes envoyés en Algérie par le gouvernement français ?

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que nous venons de nous former dans la ville de Québec un correspondant qui fréquemment nous donnera de ses productions. Il nous promet d'être ponctuel, et nous nous flattons qu'il manquera rarement à cet engagement. Car le moindre mal qu'il pourrait faire en n'étant pas ponctuel, ce serait de décevoir nos lecteurs qui, comme tous les lecteurs en général, aiment du nouveau et de la variété.

La correspondance de ce jour en est une qui ne pourra manquer d'intéresser et de plaire. Il y est traité un bon nombre de sujet différents, et tous propres à piquer la curiosité et à fixer l'attention. Notre correspondant nous parle d'abord de notre feuille, et ne paraît pas avoir trouvé bien bon l'accueil que nous a fait le Canadien de Québec, lorsque les Melanges ont changé de rédactions et de format. Pour notre part, nous n'avons pas voulu voir dans les quelques lignes, que nous adressa le Canadien à cette occasion, autre chose que ce qui suit : " Un désir chez moi de voir prospérer toutes les familles canadiennes de Montréal (les Melanges compris. ) " Si l'intention du Canadien a été différente, nous avouons franchement que nous ne l'avons pas pénétrée, et même que nous n'aurions jamais pu croire (comme nous ne pouvons le croire encore) qu'un confrère (tel que celui du Canadien) voudrait donner un sens différent à ses paroles à ce sujet.

Après quelques mots sur la presse de Québec, notre correspondant nous parle des tableaux de M. C. F. Hamel ; puis il en vient à un fameux ange Raphaël de M. Plamondon. Nous espérons que les prévisions de notre correspondant ne se réaliseront pas, et que tout en retirant beaucoup d'honneur, M. Plamondon, retirera aussi beaucoup d'argent. L'honneur en effet est une excellente chose, mais on ne s'en sauve guère, lorsque l'on a peine à gagner de quoi se soutenir. Vraiment ce serait une honte pour les Canadiens, si les artistes distingués qu'ils ont au milieu d'eux, périssaient de misère, faute d'être encouragés.

M. Viger, comme nous l'avons déjà dit, a donné un exemple superbe en faisant peindre ce tableau ; d'autres citoyens aisés n'en donneront pas un moindre en suivant la même route.

Après les peintres, ce sont les littérateurs qui paraissent sur la scène, notre correspondant donne une idée fort avantageuse de l'ouvrage de M. Gingras et se propose de continuer ce sujet dans une autre lettre.

La société de discussion vient ensuite, et reçoit des éloges que certainement elle mérite, pour le zèle qu'elle déploie les membres dans la belle cause de l'éducation de la population canadienne. Elle ne saurait être trop encouragée, surtout si elle suit le programme qui nous en est ici tracé.

A la suite des littérateurs, notre correspondant fait paraître le collège de médecins et de chirurgiens du Bas-Canada, et nous montre ce que nous devons penser de la loi de la dernière session à ce propos.

Il n'y a pas jusqu'aux éteignoirs qui ne trouvent leur place dans notre correspondance ; ce qui en est dit marque assez que dans le district de Québec comme dans celui de Montréal ils ne sont pas en odeur de sainteté.

Viennent enfin quelques mots en faveur des entrepreneurs M. Crémazie de Québec, et relativement à la nouvelle église catholique qui s'y bâtit.

Comme on le peut voir, les sujets sont variés, ils sont nombreux, ils sont bien choisis. C'est une acquisition pour notre feuille que ce correspondant que nous remercions pour sa lettre de ce jour, et dont nous attendons la prochaine avec impatience.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

MELANGES RELIGIEUX.

M. L'ÉDITEUR.

Quelqu'ait été le sort de ma première lettre, égarée ou non transmise, de la fin du dernier mois, je reviens à cette heure un peu tardive peut-être, à quelques mois de préambule relatifs à l'agrandissement de votre feuille. Bien accueillis dans cette localité, les Melanges doivent compter sur la même faveur dans ce diocèse où l'absence d'un organe religieux est remarqué depuis longtemps. Au reste, la cause des intérêts canadiens aura dans ce journal religieux un appui non moins utile qu'un autre à la religion n'est-elle pas la première de toutes les causes, l'élément de toute nationalité ? J'exprime avec vous cette idée dans la persuasion que bien d'autres la partageront, quoiqu'en ait dit le Canadien, ni par une pensée que je ne saurais dédaigner, ni par un droit de dire que les Melanges sous leur forme actuelle, seront mieux appréciés d'après les avantages qu'ils sont calculés à produire que par le plus ou le moins de faveur qu'ils pourraient mériter au jugement du Canadien ou de ses égaux.

Québec fournir en ce moment peu de nouvelles : les journaux de notre bonne ville n'ont eux-mêmes que la chronique étrangère pour aliment, et il en est toujours ainsi lorsque la chose publique est au niveau du calme plat des autres affaires. Serait-ce pour faire mieux à cette monotonie du temps qui court qu'un journal de cette cité d'édification assez heureux en nouvelles s'est avisé d'apprendre à ses lecteurs de quelle façon la trop fameuse Lola-Montès est devenue grande dame ! Je ne sais, mais le personnage, vous le voyez, a rien de scénaristique et, pour trancher le mot, nous aurait valu laisser au feuilleton du Nécrologie l'honneur d'avoir publié cette histoire au lieu d'une célébrité de cette espèce. Une pareille lecture, qui a sa destination propre, est loin de convenir à notre scène. Il faudrait toujours proportionner le récit à la moralité du lecteur.

Vous aviez dit un mot dans le temps des tableaux imprimés que notre concitoyen, M. C. F. Hamel, expose à la vente ; depuis, et avec autant de droit, le Journal de Québec en a donné une critique assez ample. J'ai moi-même jeté un coup-d'œil à ces tableaux et j'avoue qu'ils ne sont pas de qualité à mettre dans un jour d'avantage le savoir-faire de nos artistes canadiens. Cependant, s'il fallait être exact, on devrait convenir que plusieurs de nos églises de la campagne (au moins dans ce district) n'en ont pas de préférables, et qu'on en voit d'inférieures en quelques endroits. Je serais plus précis sur ce fait, s'il était nécessaire. Les yeux, je le sais, ne sont pas les juges en telle matière ; une connaissance spéciale de l'art est encore nécessaire. Je ne prétends point exclusivement à cette connaissance, mais sans l'aider le sentiment du Journal à cet égard, je me contente d'exprimer le mien.

Le même journal fait aussi l'éloge d'un tableau de l'un de nos artistes, M. Plamondon : " L'Ange Raphaël se découvrant à Tobie ; " c'est peu que des éloges pour de telles œuvres. Dans un pays comme le nôtre, il y a infiniment de mérite à cultiver les arts jusqu'au point d'y exceller, et M. Plamondon recueillera plus d'honneur encore que de bénéfices de ses laborieuses persévérances.—Dans un but analogue—celui d'honorer la patrie—mais pour un autre objet, M. Thomas Pourcier, élève en architecture, va quitter le pays. Avec l'aide de ses concitoyens, et à quelque école de l'Europe où les purs théories de ce bel art sont enseignées et mieux encore suivies, il pourra devenir l'architecte que sa rare aptitude promet au Canada. L'année dernière un autre jeune canadien doué d'un talent supérieur pour la peinture, M. Antoine Falard, s'est embarqué à Québec pour l'Italie, accompagné de nos souhaits. D'ici à peu d'années, le pin-cou de cet artiste, dont quelques échantillons ont déjà fait admirer la délicatesse, lui méritera nos suffrages.

En littérature, M. Léon Gingras, prêtre, vient de fournir une production remarquable. La relation imprimée de ses voyages en Egypte, Arabie, Terre-Sainte etc. etc., annoncée dans votre feuille, a beaucoup de circulation. L'intérêt qui attache à ce livre naît de l'intérêt même qu'inspirent les lieux qu'a visités l'auteur et qu'il sait décrire dans un style tou-à-fait littéraire et avec le détail convenable. Parcourir cet ouvrage est le moyen de s'initier aux douces émotions dont l'âme de cet écrivain était pleine à l'aspect des contrées que l'histoire des premiers âges du monde célèbre, et principalement sur cette terre vénérée qui fut le berceau de la religion et le témoin de ses mystères. Celui qui a vu l'Égypte et foulé le sol de Judée, n'a pas de peine à communiquer à ceux qui le lisent les impressions diverses qu'il a recueillies dans le cours de son lointain voyage. Que les amateurs de notre littérature (et où ne s'en trouverait-il pas parmi nous) se procurent cette œuvre. L'une des plus considérables qu'une plume canadienne n'ait jamais produite, et il s'assurera qu'elle est digne de trouver place dans la bibliothèque de la famille. Les deux volumes coûtent un prix modique, et en fournissant à la lecture une matière instructive, amusante et variée, ils nous mettent en relation intime avec un compatriote qui ne dit que des choses vraies, et les dit bien. On achète et souvent l'on paie cher les relations étrangères de voyage ; ne doit-on pas de même acheter le livre d'un concitoyen qui l'offre, d'ailleurs, comme un encouragement aux lettres canadiennes ?—Dans ma communication prochaine, afin de rendre justice entière à l'ouvrage, je parlerai du plan de l'auteur et de la manière dont il l'a exécuté.

La société de discussion a enfin ouvert ses séances qui sont une véritable école populaire où la littérature, les arts et tous les objets utiles trouvent un interprète, et sont également en honneur, sous les auspices de la religion et des saines doctrines. Sans être religieuse, cette institution permet à ceux qui en sont membres la dissertation sur des matières d'intérêt public ou d'histoire qui ont quelque rapport à la religion, mais dont l'objet n'est point la discussion de ses dogmes. Elle n'est pas non plus politique, mais on y traite les questions qui se rattachent à l'éducation, aux principes du droit public, à la nature des gouvernements, aux besoins sociaux, aux institutions chères au peuple, à l'amour de la patrie. La censure de nos hommes publics, la critique amère de leurs actes, le blâme de leurs opinions individuelles, en un mot les personnalités qui peuvent conduire à l'irritation et de là à la dispute, sont bannis de la discussion. Un esprit de paix et de fraternité a posé cette règle nécessaire à l'harmonie, essentielle même à l'existence de toute association de ce genre.

Enculquer d'abord, dans l'esprit d'un grand nombre, des idées, des principes et des notions d'une application généralement utile, pour les disséminer ensuite au sein de la population canadienne, voilà l'objet capital que la société de discussion doit atteindre. On y fera de la discussion particulièrement sur les choses du pays, auxquelles, il faut le dire, la plupart demeurent indifférents, parce qu'on ne se convainc pas assez qu'elles méritent le premier rang

dans notre pensée et surtout dans nos spéculations intellectuelles.

L'institution dont je parle a en pour fondateur principal M. Cauchon, le rédacteur du Journal de Québec ; parmi ses membres marquants elle compte : M. A. Berthelot, député, ce généreux protecteur de l'éducation populaire qui avait occupé de ses savantes dissertations plusieurs séances avant les incendies de 1845, par lesquels ont été interrompus les travaux de la société jusqu'à cette année, par suite de la destruction des archives et du local où se tenaient les réunions ; A. Plamondon, P. L'Égaré, avocats, Prévost notaire, et nombre de jeunes messieurs de talent des autres professions. On se rappelle encore deux remarquables discours prononcés en 1845 par deux typographes, MM. St. Michel et Drapeau, l'un " de l'origine de l'imprimerie et de ses progrès, " l'autre " de la musique, " et qui furent couronnés d'applaudissements unanimes.

Bien que ma position ne me permette pas de participer directement aux avantages de la discussion dont je fais l'éloge, je dois croire qu'on me passera la longueur de ces détails en faveur de mon intention de constater tout ce qui fait à l'avantage moral et matériel de mes compatriotes.

Les médecins (et la généralité dans le district leur fait ici écho) se plaignent hautement de cette loi de notre dernière session législative qui établit le " Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. " Le grand nombre la signale comme oppressive, inspirée par un intérêt d'égoïsme et proposée sans l'assentiment ou le concours de la pluralité des membres de la profession médicale. Le tiers à peine des médecins du Bas-Canada compose la totalité des membres du " Collège " ; ainsi le corps ne s'y trouverait pas représenté. D'un autre côté, une disposition de la loi énonce que les médecins incorporés auront des " successeurs. " Dans ce mot successeurs il y a tous les éléments d'une dispute interminable. Quel médecin non incorporé aura le droit de succéder à celui des médecins incorporés qui ne sera plus ? à quel- le marque reconnaîtra-t-on le successeur ?—On se pose ces questions et la loi elle-même par l'effet de cette inadvertance, de vient purement transitoire, c'est-à-dire, qu'en toute probabilité elle ne survivra pas à ceux qui composent aujourd'hui le collège. On ne découvre qu'un moyen de prévenir ce décès, en partie double, c'est de convenir qu'un tiers d'un membre du Collège, des médecins non-incorporés, ayant tous un droit égal à lui succéder, s'assembleront fraternellement et tireront entre eux à la courte-paille. La composition du bureau de six médecins-gouverneurs ajoutée à ces sujets de plainte un autre grief : les Canadiens ont eu l'honneur d'en être exclus. Cette injustice se présente en particulier sur un médecin distingué de cette ville, qui par son rang d'ancien et par ses constants efforts pour obtenir l'incorporation de ses confrères, avait droit à quel que attention. A tout cela est venu se joindre la contribution pécuniaire ordonnée par le Bureau, laquelle paraît à tous exorbitante à l'exception toutefois de ceux qui la perçoivent.

Ce que je viens de dire résulte de l'ouvrage de l'Esprit du temps. Un tel esprit, quand il se met en contradiction ouverte avec la justice, est vraiment d'une espèce bien dangereuse, car enfin n'est-ce pas à lui qu'un étranger de votre district est redevable de pouvoir échapper à la destination qu'il avait si bien méritée ? Peut-être verrons-nous quelque jour un autre fonctionnaire de même titre, habitant de notre comté de Québec, recevoir aussi sa lettre de dégrèvement nonobstant la preuve en bonne forme de certaines particularités qu'il même ne lui ont mérité rien de moins que la déchéance. Je ne le dis pas, car il n'est visible de par- oir, et le public attend un jugement conforme à l'équité qui se pour-ait avec l'auteur au sujet de ce réfactaire de la justice. La élémence de l'autorité envers un magistrat pré- varicateur et convention de l'être, serait un exemple fâcheux ; pour mieux en convaincre, il suffit de lire que l'individu dont la conduite occupe en ce moment l'attention publique, avait pris un singulier moyen de rendre la justice dans son ressort : c'était d'obstruer lui-même ou de faire obstruer, la voie publique, afin d'avoir à punir une négligence de de- cur dans la personne d'un canoni. Que de pareils attentats demeurent impunis, et la morale ne compte plus rien dans le monde.

MM. Crémazie, libraires, mettent sur pied un magasin nouveau de livres sur la rue de la Fabrique ; c'est le point central et le plus fréquenté de la ville. La bibliothèque de cet établissement, pépinière de bons livres dans tous les genres, et dont ils ont un fonds considérable à disposition. La prospérité de cette maison démontre l'extension du goût des lettres dans nos localités.

Les travaux d'érection de l'église catholique du faubourg St. Jean sont à la veille d'être discontinués pour l'hiver. Les murs sont parvenus à une certaine hauteur, mais la construction de la sacristie est plus avancée que le reste de l'église. Le temple dominera une belle perspective, et fera honneur à la cité.

Québec, 19 octobre 1847.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Nous avons le plaisir de pouvoir continuer à donner des nouvelles satisfaisantes sur la santé de Mgr. Primer. S. G. va de mieux en mieux, et l'on a tout lieu d'espérer une prompte convalescence.

Il en est de même de M. Clément, et pour M. Moreau, bien que nous n'ayons pas de nouvelles récentes, nous le croyons à peu près hors de danger.

Nous avons la douleur d'apprendre, par une lettre particulière, que M. Paquin, curé de St. Eustache, est tombé hier d'un coup d'apoplexie qui le met dans le plus grand danger. Ce serait une perte pour le clergé, c'en serait une grande pour le pays, surtout dans le moment actuel.

Une autre lettre nous apprend que M. Portier, curé de Blairford, a eu une chute dans laquelle il s'est brisé une partie de la figure, et surtout l'os principal du nez. M. Portier a été transporté immédiatement chez lui, et les médecins craignent fortement une inflammation de cerveau.

Quelques jours auparavant, M. Labelle, curé de Répigny, a eu lui-même un accident dans le même genre, mais on espère qu'il va se rétablir bientôt.

Enfin une lettre en date du 20, nous annonce que M. l'abbé de La mothe, de Ste. Scholastique, venait de recevoir les derniers sacrements de la religion, et que l'on avait tout lieu de croire qu'il ne prolongerait pas son existence au delà des vingt-quatre heures.

Nous avons omis de dire dans notre dernière feuille que la Gazette Officielle de samedi dernier contient un avis par lequel on informe le public qu'à la Prochaine Session de la Législature il sera fait application pour construire un chemin de fer depuis la Ville de Brandtford jusqu'aux rives de la Rivière Niagara, vis-à-vis Buffalo. La nouvelle Compagnie prendra le nom de Compagnie du Chemin de fer de Buffalo et de Brandtford.

Le Canadien nous fait de plus apercevoir que nous n'avions pas jeté les yeux sur une proclamation importante. C'est celle par laquelle il est annoncé que l'acte provincial qui accorde une liste civile à S. M. a été sanctionné en Angleterre.

Il vient d'être reçu des lettres de la Colombie; une de ces lettres est du 20 mars 1847. Tout allait bien dans le pays à cette époque; mais l'hiver avait été des plus rigoureux.

Nous voyons par le Transcript que la semaine prochaine le Canal de la Chine sera dans un état assez avancé pour que l'on puisse y admettre des vaisseaux tirant de 8 à 9 pieds d'eau.

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Henri Cartier, vient d'être nommé Maire du comté de Vaudreuil, et M. Alfred Turgeon Maire de Terrebonne en remplacement de M. Séguin, décédé.

A l'Exhibition d'Agriculture de Montréal, il y a eu 83 prix décernés. L'espace et le temps nous manquent pour publier cette liste.

Nous sommes des plus satisfaits de voir les jeunes gens de Québec vouloir utiliser leurs moments de loisirs. Ils viennent de fonder une Société d'Instruction qui sera, comme dit le Canadien, un centre de réunion où les jeunes gens trouveront de l'instruction en même temps qu'un agréable délassement.

Le Gouverneur-Général et Lady Elgin, qui voyagent dans le Haut-Canada, ont visité avant hier matin le Collège du Haut-Canada, et dans l'après-midi L. E. ont quitté Toronto pour se rendre à Kingston.

Les dernières nouvelles venues du Mexique, démontrent le bruit répandu de la défection du Gén. Scott. Celui-ci n'a pas été classé de la ville; et l'engagement prétendu était antérieur à son entrée dans Mexico.

Les derniers journaux de la Nouvelle-Orléans racontent l'exécution de 18 des déserteurs Américains, parmi lesquelles se trouvait le capitaine Riley, qui a subi le même châtiement. Ils ont été pendus par le cou, de telle sorte que leur agonie a duré au-delà d'une heure!

Nous voyons par les journaux des E. U. que l'on vient de diminuer de beaucoup le tarif du Télégraphe Electrique entre Washington et New-York; le prix actuel est dix fois moindre. Nous espérons que ce sera un exemple que suivront les directeurs de plusieurs autres lignes, et notamment de celles du Canada.

Le Freeman's Journal nous apprend qu'à Buffalo on vient de jeter les fondements d'une nouvelle Eglise catholique, qui aura 186 pieds de longueur et 86 en largeur; elle sera une des plus belles et des plus grandes Eglises de tout l'Ouest.

Albany, dit le Evening Atlas, on est sur le point de commencer une souscription pour subvenir aux frais d'une église Cathédrale catholique.

Les Frères de St. Joseph, selon le Freeman's Journal, viennent de transporter à Indianapolis leur couvent de Notre-Dame du Lac.

D'après le Catholic Advertiser, Mgr. Bazin, évêque de Vincennes, serait consacré après demain dans la Cathédrale de Vincennes; l'Evêque de Cincinnati, Mgr. Purcell prêchera à cette imposante ordination, à laquelle assistera Mgr. Portus, évêque de Mobile, ainsi que plusieurs autres membres de l'épiscopat et du clergé.

D'après le même journal, à la fin de septembre, on a posé à Vincennes la première pierre d'une nouvelle Eglise, pour les Allemands.

Au collège de Ste. Marie, à Wilmington, Delaware, on va construire, nous dit le Sun de Baltimore, un nouvel édifice de 135 pieds en longueur et 60 en largeur; le bâtiment aura quatre étages et sera surmonté d'un observatoire.

Extrait d'une lettre de Québec en date du 21: "Nous jouissons encore à Québec de la belle saison de Pété. La fraîcheur des nuits, sous un ciel azuré, ne nous fait pas regretter les chaleurs de la canicule. La neige n'a pas encore blanchi nos trottoirs. Il n'en est pas ainsi dans tout notre district. Une personne qui arrive de la Baie St. Paul, nous apprend que dans les Caps depuis St. Joachim jusqu'à la Baie, et au-delà, il est tombé au moins un pied de neige dans la nuit du 12 au 13! A la Baie, dans les champs le chaume était couvert de neige."

Le temps a continué à être beau, mais froid jusqu'à la nuit dernière. Depuis ce temps nous sommes enveloppés dans un brouillard de neige. De tous côtés, on continue à se plaindre que les pommes de terre sont mauvaises.

Table with 2 columns: Date and Deaths. Rows include 19 octobre 1847 (Morts 13), 20 (Morts 7), 21 (Morts 9), and weekly totals for the week and previous week.

La prochaine Malle pour l'Angleterre qui doit quitter Boston le 1er novembre, sera fermée à Montréal vendredi prochain, 29, à 7 heures P. M. Les lettres non payées, et les journaux seront reçus jusqu'à 8 h. le lendemain matin.

Depuis avant hier et jusqu'à nouvel avis, on ne recevra que jusqu'à 4 heures (au lieu de 4 1/2) les lettres pour les

Townships de l'Est et les endroits qui ne sont pas servis par le Bateau, porteur de la Malle.

Les lettres pour Québec seront reçues jusqu'à 4 heures au lieu de 5 1/2 comme durant Pété.

Il y aura dimanche prochain, après les vêpres, à Pévêché, une assemblée de la société de tempérance.

Plusieurs articles sont rennis, faute de place, à de prochains numéros.

CORRESPONDANCES

- Regu de M. L. F. Québec, lettre; on fera tel que désiré; réponse hier. M. E. B. Québec, lettre et informations; les affaires locales seraient mieux: une partie a paru, le reste sera du réchauffé; merci toutefois pour le tout. M. P. A. S. St. Simon, billet; le renseignement n'est pas mauvais. M. P. U. V. St. Simon, lettre; les arrérages au plus vite. M. J. L. Montréal, billet; c'est vrai; on s'est adressé à qui de droit. M. C. C. N. O. M. deux billets; tout a été fait. M. . . Québec, billet et incluse; réponse hier. M. F. H. P. St. Jude, lettre et rennis; bon exemple. M. L. J. Québec, billet; merci de l'information. M. L. F. Québec, lettre; merci des détails. N. B.—M. O. G. informations expédiées hier soir.

REVUE DES JOURNAUX.

EXTRAIT DU JOURNAL DE QUÉBEC.

Le Rédacteur du Québec Gazette connaît mieux que qui que ce soit les luttes des partis pendant plus de deux cents ans dans la Grande-Bretagne et dans le reste de l'Europe; il sait autant que qui que ce soit les événements qui sont nés sanglants et anarchiques du despotisme, d'administrations mauvaises et corrompues; il sait que des trônes sont tombés avec un fracas qui a ébranlé le monde. Quelle a donc été la cause de ces terribles catastrophes, si ce n'est l'avidité, la turpitude et l'immoralité dans les hommes du pouvoir n'y ont pas eu la plus large part? Eh! qu'est-ce donc qui a produit en Canada les tristes événements de 1837 et de 1838? Quelles étaient les plaintes du peuple canadien? Le Québec Gazette approuvera-t-il, lui, qui a toujours présumé que les sujets de la Grande-Bretagne dans les colonies, comme dans les trois royaumes unis, devaient avoir le contrôle de leur argent, approuvera-t-il des hommes qui disposent de sommes énormes pour des objets quelconques, sans appropriations préalables de la part de la législature? trouvera-t-il bon que sans une pareille appropriation, M. Gagy et M. McCollough reçoivent l'un £500, et l'autre £600? trouvera-t-il dans l'ordre p. r. fait, que M. Papineau prenne dans le coffre public de quoi grossir son salaire au niveau de celui de ses collègues, sans encore cette appropriation dont le rédacteur doit être tant jaloux en sa qualité d'ancien député du peuple et de membre actuel de l'une des branches de la législature? Si c'est là de la moralité chez les hommes du gouvernement, et si la presse ne peut pas blâmer de pareils actes avec toute l'énergie dont elle est capable, quelle est donc sa mission? Qu'on nous montre qu'en Angleterre la presse est plus modérée quand les hommes publics violent aussi effrontément les lois fondamentales de la constitution et de la morale, et nous avouerons de suite que nous avons dépassé la limite de notre devoir comme journaliste. Nous avons dit plus haut qu'on a dépensé plus de £130,000, sans appropriation, pour se créer une influence d'une nécessité extrême dans une partie de la province; qu'on avait acheté, sans appropriation, le désistement de fonctionnaires coupables qu'on n'avait pas le courage d'éliminer pour obéir à la puissante voix du pays; qu'on avait arondi le salaire annuel d'un collègue, à partir de 1843; nous demanderons maintenant, au Québec Gazette, comment il justifiera, sans vote préalable, l'achat de la maison de M. McGill, dont les pièces probantes ne se trouvent pas encore devant public, bien qu'elles aient été réclamées par la chambre? comment il justifiera la vente honteuse de la Seigneurie de Lauzon, que l'on voulait et que l'on prétendait avoir droit de faire, sans un acte de la législature à cet effet; comment il justifiera le mensonge d'un ministre qui assure en chambre que le gouvernement n'a jamais eu intention de vendre les biens des Jésuites, lorsque son collègue, qui en a la direction, a dit, à plusieurs reprises, en dehors de la chambre, que le gouvernement avait intention de se défaire de cette propriété; comment il justifiera le gaspillage et la vente des terres de Saint-Maurice, à un individu, lorsque le gouvernement avait annoncé dans les papiers-nouvelles qu'il vendrait ces terres par petits lots, pour en faciliter l'achat aux habitants voisins et aux petits propriétaires, favorisant ainsi une seule personne au détriment du grand nombre et du coffre public! comment il justifiera le tripatage qui enlève des hommes au sanctuaire de la loi pour en faire des hommes politiques, en les tentant par l'appât du gain, et qui prend des hommes publics d'hier pour les placer sur le banc du juge, malgré leur ignorance et leur profonde incapacité, si toute fois, il y a de la profondeur dans l'impuissance? Si toutes ces choses sont admirables, et si les condamner, si les flétrir avec force est un mal capable d'exercer la colère du Québec Gazette, eh bien! nous avouerons en toute sincérité, que nous ne nous sentons pas la force d'échapper à cette colère par l'absence ou par l'approbation, pas plus que nous nous sentirions le courage de voter aux hustings pour un homme, quelque vieux et quelque recommandable qu'il fût d'ailleurs, qui aurait eu assez de rancune dans le cœur pour vouloir priver de leurs franchises une partie de ces concitoyens.

Un voleur audacieux.—Le Mercury nous apprend qu'une dame, qui passait vers les six heures, lundi soir, dans la rue St. Angèle, fut violemment poussée par un homme qui profita du trouble où l'avait jetée cette attaque soudaine pour lui voler un bon avec lequel il s'enfuit, et sortit de la ville par la porte du Palais-Un

monsieur, qui passait près de là, se mit à la poursuite du voleur, qu'il rattrapa près du Parc, et réussit à lui enlever le bon, en laissant toutefois échapper l'individu qui se défendait vigoureusement et qu'on n'a pas encore reconnu.

LETTRE A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. EVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 30 AVRIL 1847.

Monsieur, — Je suis d'autant plus flatté de répondre à votre lettre du 22 de ce mois, que je désirais, depuis long-temps, vous offrir directement le témoignage de mes sentiments et de ma satisfaction pour les efforts que vous n'avez cessés de faire en faveur de l'agriculture en ce pays depuis plus de vingt ans. C'est effectivement un service très-signalé que vous rendez à mes compatriotes, en travaillant à améliorer parmi eux l'industrie agricole qui porte avec soi non seulement la prospérité matérielle, mais encore la garantie la plus rassurante du bien-être moral. Mais cet heureux résultat pour être général et permanent doit être le travail combiné de plusieurs, même du grand nombre de nos hommes influents. C'est pour cela sans doute que, reportant vos vues au delà de votre propre carrière, quelque utile qu'elle soit, vous songez à en préceptuer les travaux, en formant une association rurale assise sur de larges bases. En cela, je ne puis que vous louer davantage et me joindre cordialement à vos généreux desirs. Aussi c'est avec une véritable satisfaction que j'ai vu le projet de la nouvelle société d'Agriculture Canadienne, et je me suis sincèrement réjoui des grandes espérances de succès qu'elle vous fournit dès son début.

Je puis ensuite vous assurer, tant en mon nom qu'en celui de l'Evêque diocésain, que le clergé catholique rentre complètement dans vos vues à cet égard; et outre les efforts individuels que plusieurs MM. curés ont déjà faits au sein de leurs paroisses respectives, je dois vous informer que Sa Grandeur Mgr. Bourget, dans son dernier voyage en Europe, vient de s'occuper activement de l'introduction dans ce District d'un Etablissement de Trappistes, autant dans un but d'amélioration agricole, que dans un but religieux; car on connaît le bien solide et l'influence salutaire que ces laborieux ouvriers produisent, en divers pays, par la mise en opération de leurs fermes modèles. Vous pouvez donc être assuré, Monsieur le promoteur infatigable de l'agriculture, que vous trouverez dans les Ecclésiastiques du Canada au moins de fidèles approbateurs de vos constants efforts, si nous ne pouvons pas être toujours les coopérateurs plus efficaces de votre intéressant travail.

Veillez compter l'Evêque Catholique de Montréal au nombre des membres à vie de l'utile Société d'Agriculture en Canada. — Ci incluse est la petite souscription de l'Evêché.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble et obéissant serviteur, (Signé.) J. C. PRINCE, Evêque de Martyropolis. Admtr. du D. M.

INDUSTRIE CANADIENNE.

De toutes les entreprises destinées à donner l'élan à l'esprit de progrès et d'industrie parmi les Canadiens, la nouvelle publication de votre feuille n'est assurément pas la moins louable ni la moins digne d'encouragement; c'est par elle que nous pouvons à l'avenir approuver ou flétrir la conduite de nos hommes politiques, et leur faire connaître tout le bien que nous attendons d'eux. C'est aussi par le canal de votre publication que nous excitons parmi nos compatriotes du comté de l'Islet ce désir impérieux qui semble les pousser dans la voie des améliorations. Comment ne pas signaler au public les magnifiques établissements dont se trouve aujourd'hui orné notre village Montmaguy? Je suis sûr que ce fait heureux de dire que notre comté a vu s'élever dans son sein la première fonderie et la première usine Canadienne dans tout le pays. Nonneul succès à Mr. le Dr. Benubien et à MM. Nicoll, qui n'ont pas reculé devant les difficultés de bien des genres pour donner notre Comté des avantages nombreux qui doivent ressortir de leurs efforts.

Je dois aussi signaler la paroisse de l'Islet comme et digne émule de Saint-Thomas.

Interrogez les eaux du Bras de rivière qui vont se confondre avec celles de la Rivière du Sud; elles vous diront qu'elles ont été les témoins d'une construction magnifique dans son genre. M. Eugène Casgrain, Seigneur de l'Islet, pour suppléer à l'insuffisance de l'ancien moulin à farine, se décida le printemps dernier à en construire un nouveau sur le plan de celui de Saint-Thomas, en y ajoutant quelques améliorations; le mécanisme d'un fini parfait est de M. Antoine Barthel, de Saint-François, le même qui a fait celui de M. Dupuis de Saint-Thomas, et que M. Casgrain se plaît à reconnaître pour un homme ingénieux et digne sous tous les rapports de l'encouragement de ses compatriotes. Il est à remarquer que M. Barthel est le premier mécanicien canadien qui a fait preuve d'un mérite incontestable. M. Casgrain semble avoir mis tout son plaisir à rassembler plusieurs genres d'industrie canadienne dans sa nouvelle bâtisse, pour les mieux mettre en évidence; c'est ainsi qu'il a ajouté à son établissement un superbe moulin à carder de M. S. Laroche déjà avantageusement connu, avec des changements dans le mécanisme qui ne laisseront rien à désirer à ceux qui l'emploieront. On y trouvera aussi un appareil pour presser et teindre les étoffes. L'établissement sera en pleine opération au 1er novembre prochain. Un tout jeune homme, J. Bte Protenu, estimé des habitants de la paroisse pour son intelligence et ses manières engageantes, poussé par le désir de s'avancer a sollicité et obtenu la préférence dans l'affermage de ces différentes machines industrielles. Ce jeune Proteau, déjà reconnu comme excellent menuisier, ne manquera pas que de se perfectionner par l'exercice, et il se propose surtout d'ajouter beaucoup à l'excellence des tentures si comme il est difficile d'en douter, les paroisses voisines, se montrant disposées à encourager d'une manière avantageuse l'esprit d'entreprise de ce jeune Canadien.

Je suis votre, etc. Progrès. Echo de la P. etc.

l'Islet, 9 octobre 1847. Nouvelle-Orléans.—Mardi dernier, 28 septembre, à sept heures du matin, est décédé M. JACQUES CAMILLE POIRIER, Principal du Lycée Louisianais. Né à Châtillon-sur-Seine (département de la côte d'Or, France), le 20 mai 1817. M. Poirier était depuis plusieurs années dans ce pays où il s'est fait avantageusement connaître dans l'enseignement. Doué d'un jugement sain et de talents supérieurs qu'avait développés une brillante éducation; attaché par conviction aux croyances de la religion et à la pratique des devoirs qu'elle prescrit, M. Poirier réunissait toutes les conditions qui peuvent inspirer la confiance dans un chef d'établissement et offrir aux parents toutes les garanties qu'ils peuvent désirer pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants.

—L'église de St-Augustin, détruite il y a trois ans, par la torche incendiaire d'une populace sacrilège, commence enfin à sortir de ses ruines. La construction de la nouvelle église destinée à remplacer l'ancienne avance rapidement. Cette église sera plus belle que celle qui a été détruite.

BULLETTIN COMMERCIAL.

Lundi 1er octobre 1847.

Il y a eu une plus grande quantité de blé de l'intérieur aujourd'hui, et le nombre des échantillons a été plus grand que pendant les 5 ou 6 semaines passées. Les marchands étant disposés à acheter à des prix plus modérés, les marchands ont consenti à une baisse de prix de 5s, par qr. sur ceux acceptés il y a huit jours, et des achats considérables ont été faits. La demande du blé étranger n'a pas été grande. Les ventes se sont faites à une baisse de 3 à 4s par qr. — Farines: Les prix des premières qualités n'ont pas changé. On a offert l'Américaine à 28s. par baril, mais il n'y a pas eu d'achats importants. — Orges: La quantité d'orges en vente a été modérée; les meilleures sortes sont aussi chères qu'au printemps et quoique la demande pour les qualités inférieures n'ait pas été grande, on a obtenu les prix de lundi dernier. — Avoines: Les arrivages ont été peu considérables; le commerce a été languissant, et une petite avance de vendredi a été perdue les prix étant précisément ceux de lundi passé. — Pains: Point de changement dans les prix. — Avoine: Peu de demande pour la farine de seigle.

MARCHANDISES. RHUM, Eau-de-vie, &c. — Il n'y a pas eu la moindre activité dans le marché et les prix n'ont éprouvé aucun changement. Quelques achats de Jamaïque se sont faits de 4s. 2d. à 5s. pour les bonnes et belles sortes, et de Démérara de 3s. 4d. à 3s. 6d. pour les bonnes et moyennes qualités. Dans le Leeward Island Rhum les ventes ont été peu considérables. On a accepté 2s. 6d. pour le Proof Leeward. Le rhum des Indes-Orientales est peu demandé, et les prix diminuent, le Bengale étant à 1s. 11s. le galon. Les achats d'eau-de-vie ont été fort limités quoique les détenteurs se soient soumis à une baisse très-considérable. Les meilleures qualités des dernières vendages sont de 5s. 2d. à 5s. 9d. le galon.

Quoique plusieurs faillites aient encore eu lieu depuis la semaine dernière, et quelques-unes fort importantes, il y a eu beaucoup d'activité dans les marchés coloniaux, et les prix se sont, en général, bien soutenus.

Melasse: Les meilleures qualités des Indes-Occidentales sont fort demandées, et une petite augmentation de prix a eu lieu. L'Antigua est de 19s. 6d. à 20s., et les moy. qual. sont de 17s. le cwt. Il y a eu peu d'affaires dans le Bengale; le prix est de 19s. par cwt.

Café.—Les prix pour le Jamaïque sont ceux de la semaine dernière. Le Ceylan indigène s'est vendu: le bon ord. de 35 à 36s. et l'inf. de 33s. 6d. à 35s. par cwt. Le Mocha est de 65 à 75s. pour le bon et le beau jaune, et de 57 à 64s. pour le bon et l'inf. moy. Il n'y a presque point de demandes pour le café étranger.

Il y a un immense stock chez les marchands. Riz.—Des ventes des Indes-Orientales se sont faites à une réduction de 6d. par cwt. Le Bengale est de 17s. 6d. pour le beau blanc, et le Madras de 13s. 6d. pour les moyennes qualités. Plusieurs achats de Patna ont été faits de 17 à 23s. Le Caroline est de 25 à 32s., mais il s'est peu vendu.

LISTE DE MAISONS QUI ONT SUSPENDU LEURS PAIEMENTS. Table with 3 columns: Name, Amount, Location. Includes Cockerell & Cie. £600,000 Londres, Lyall & Cie. 300,000, Perkins, Slusher & Mullins £80,000, etc.

NAISSANCES. En cette ville, lundi soir, le 15, la Dame de J. F. Pelletier écrivain, avocat, a mis au monde un fils. A Lotbinière, le 16 du courant, la Dame de Octave Charvigny de Lachevotière écrivain, a mis au monde une fille.

MARIAGE. Le 12, à l'Eglise de St. Patrice de New-York, par le Très-Révérénd Evêque Hughes, Demoiselle Marie Louise Adélaïde, fille de Louis A. Berte, de N.-Y., à M. Amédée Payrot, de France.

DECES. A Chambly de mort subite, le 15, à l'âge de 60 ans, M. Alexander Stevenson, arpenteur.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.



